



Conseil municipal du 14 décembre 2016

*

Intervention sur le Budget Primitif (BP) 2017

Mesdames et Messieurs, mes chers Collègues,

L'examen du budget primitif pour l'année 2017 appelle plusieurs commentaires des élus du groupe *Mieux Vivre à Tassin la Demi-Lune*.

Sur la partie fonctionnement de votre budget **Recettes**

Comme vous toutes et tous ici, nous regrettons une fois de plus que l'Etat poursuive sa politique de réduction des moyens alloués aux collectivités, politique qu'il met en œuvre depuis 2010 avec le gel des dotations.

Malgré ces baisses répétées, dont vous vous plaisez à globaliser les chiffres sur l'ensemble du mandat pour plus facilement céder au catastrophisme, force est de constater que les moyens dont bénéficie notre collectivité sont constants. Comme l'a fait remarquer M. BERGERET l'an passé, et comme il vient de le redire, tandis que nous perdons 279 400€ sur le chapitre 74 des dotations et participations, nous gagnons au chapitre 73 des impôts et taxes 535 000€, auxquels s'ajoutent d'autres produits de gestion courante au chapitre 75 de 55 620€ et enfin des produits des services au chapitre 70 de 38 130€ soit un supplément d'âme de 628 750€. En comptant la baisse de dotation, nous bénéficions d'un boni de 349 350€.

Comme vous le soulignez également, la part de recettes que constituent les impôts et taxes sont en hausse constante sur notre commune, passant de 80% en 2015 à 83% en 2016 et à bientôt 85% de nos recettes en 2017. Signe que notre commune attire et fidélise des ménages aux revenus imposables, qui nous assurent une sécurité financière et une indépendance vis-à-vis de nos partenaires financiers, de l'Etat à la CAF en passant par la Métropole.

Comme en 2014, 2015 et 2016, la baisse des concours de l'Etat est donc quasi neutre pour notre commune sur le plan arithmétique, puisque nos produits de la fiscalité, en constante hausse, dégagent un excédent. Sans oublier le million d'euro d'excédent de fonctionnement que nous dégageons au profit de la section d'investissement. On est loin de la disette budgétaire que vous vous plaisez parfois à décrire.

Dépenses

Si nos baisses de moyens ne viennent pas de nos recettes, il convient évidemment de chercher du côté des dépenses que vous qualifiez de « contraintes ».

Vous y intégrez notre participation au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), qui, nous ne le rappellerons jamais assez, a été voté en 2010 à l'unanimité au Parlement et donc, par l'ensemble des élus tous bords confondus. Notre contribution à ce fond augmente de... 10000€. Presque le même montant que l'indemnité annuelle d'un adjoint au maire en quelque sorte.

Toujours au titre des « dépenses contraintes », vous dénoncez l'amende SRU (Solidarité Renouvellement Urbain), amende dont vous prévoyez qu'elle se porte à 280 000€ contre 257 000€ l'an passé. Rappelons que si notre commune doit s'acquitter de ce prélèvement, c'est bien pour compenser votre volonté de créer le moins possible de logements de ce type sur la commune, alors qu'un peu plus de 70% des Tassilunois locataires du parc privé est toujours éligible à un logement aidé.

Pour ne plus nous acquitter de cette amende, nous ne sommes pas obligés de construire, contrairement à ce qu'affirme M. BERGERET. En effet, une politique d'aide aux propriétaires, en vue de réhabiliter les nombreux logements vacants de notre commune, pourrait être tout aussi efficace pour créer du logement pour tous et donc, augmenter nos moyens budgétaires.

Nous remarquons que vous ne prévoyez pas de baisse de l'enveloppe globale des subventions aux associations pour 2017. Néanmoins, pouvez-vous nous assurer que vous avez également la volonté de ne pas demander d'effort à la baisse supplémentaire, notamment aux structures qui ont le plus pâti des baisses de ces deux dernières années ?

Sur la partie investissement

Concernant la partie investissement de votre budget, plutôt que des remarques, se sont des interrogations que nous avons.

Tout d'abord sur la Maison des Familles. Malgré notre présence au sein du comité consultatif famille, nous souhaiterions que l'exécutif donne enfin des détails clairs sur ce dossier à l'occasion de cette séance publique.

Au fil des interventions de notre premier magistrat ou de ses adjoints, dans diverses instances plus restreintes, des bribes nous sont délivrées petit-à-petit concernant cette opération à plus de 850 000€, sans qu'un réel projet transparent et complet ne nous parvienne. Une délégation de service public serait évoquée, tandis que seule l'intervention d'associations pilotées par la commune était initialement envisagée. Nous prendrions a priori modèle sur la Maison des Familles de Lyon, cofinancée par la Fondation Saint Irénée et le Diocèse de Lyon, entre autres partenaires parmi le Grand Lyon ? L'architecte avec lequel nous traitons jusqu'alors n'aurait finalement pas convenu, nous obligeant à reprendre celui s'étant chargé du chantier de restauration de l'église Saint Claude ? Sans oublier la dénomination du lieu qui fait toujours débat...

L'école de la rue Victor Hugo ensuite, qui cette année nous permet d'engranger des recettes de fonctionnement plus importantes. Où en sommes-nous de l'achat des terrains et d'éventuelles négociations ? Des études de voirie seront-elles lancées pour sécuriser les déposes d'élèves ou souhaitez-vous vous contenter uniquement d'une maîtrise d'œuvre sur le seul bâtiment et ses abords ?

A ce titre, vous consacrez près de 3 millions d'euros aux réserves foncières. Pourriez-vous nous détailler l'étendue de ces réserves ? Au-delà de la dépense d'étude sur le terrain de l'Institution Saint Joseph en vue de la construction du nouveau gymnase, cette acquisition fait-elle partie des réserves que vous souhaitez constituer sur 2017 ? Ce dossier a-t'il d'ailleurs réellement une chance d'avancer alors que le terrain est dans sa majeure partie à cheval sur une zone naturelle ? Et qu'en-est-il de l'achat et du doublement du parking de l'Horloge promis depuis 2014 ? L'intégrez-vous dans ces réserves ? Le terrain Carchamboin est-il également concerné ?

*

Alors que nous entrons dans la troisième année de ce mandat municipal, vous l'aurez remarqué, notre intervention est beaucoup plus porteuse d'interrogations.

Tassin la Demi-Lune a la particularité de cotiser systématiquement aux fonds de péréquation mais n'en bénéficie pas, signe qu'elle est une ville dont les ressources sont suffisamment stables et importantes par rapport à d'autres collectivités de la même strate. De la même façon, malgré des baisses de dotations importantes, ses recettes sont en augmentation.

Bien que nous soyons conscients qu'un sou est un sou que les deniers publics doivent être gérés de façon totalement maîtrisée, reste que Tassin la Demi-Lune pourrait avoir de plus grandes ambitions que de conduire une politique de restrictions, avec un exécutif qui se félicite de dépenser le moins possible d'argent pour rendre service à sa population.

C'est pourquoi, face à ce manque d'ambition manifeste au regard des moyens réels de notre collectivité, et les besoins nombreux de notre population, nous voterons contre ce Budget Primitif.

Je vous remercie de votre attention.

Julien RANC

Président du groupe Mieux vivre à Tassin
Conseiller municipal